

RAPPORT N° 00/8-42
au Conseil Municipal

OBJET

MISE A DISPOSITION DE LOCAL
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION PEEP SAINT-DENIS UNION LOCALE
(Angle des Rues Vallon Hoarau et Robert Labor / AZ 148)

L'Association PEEP Saint-Denis UL occupait un local communal sis au 5 ter Boulevard Doret à Saint-Denis sur terrain cadastré section AR n° 110 par Convention de mise à disposition à titre gratuit en date du 28 octobre 1992. Situé dans l'emprise du Boulevard Sud, le bâtiment est voué à la démolition. L'association PEEP Saint-Denis UL sollicite la Commune en vue de son relogement.

Ne possédant pas de local susceptible de convenir à l'association PEEP Saint-Denis UL, la Commune a accepté l'offre de l'Agence STIB, Mandataire de la SCI CHAFARI et ASLA, de la location du local n° 1 sis angle des Rues Vallon Hoarau et Robert Labor sur terrain cadastré section AZ n° 148.

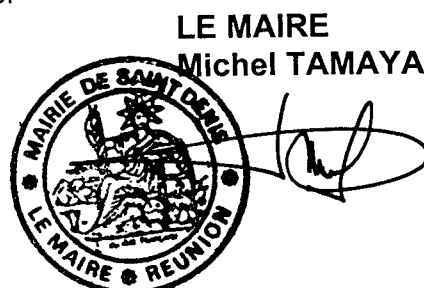
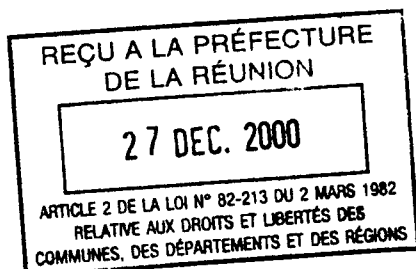
Il s'agit d'un local d'une superficie de 140 m² environ comprenant un bloc sanitaire composé d'un lavabo et de toilettes.

Un bail professionnel d'une durée de six ans pour un montant de 6 500 F toutes charges comprises a été, à compter du 1er novembre 2000, contracté avec l'Agence STIB, Mandataire de la SCI CHAFARI et ASLA.

Je vous demande :

- d'approuver le principe d'une mise à disposition de ce local à l'Association PEEP Saint-Denis UL, aux conditions suivantes :
 - . durée d'un an renouvelable tacitement et étant précisé que la durée ne pourra pas excéder celle du contrat original ;
 - . occupation à titre gratuit, la valeur locative étant de 5 944,70 F, en sus la TVA pour un montant de 505,30 F et la provision pour charges pour un montant de 50,00 F ;
- en cas d'accord, de m'autoriser à procéder à la signature de la Convention ad hoc qui déterminera les conditions et modalités de la mise à disposition de l'Association PEEP Saint-Denis UL dudit local.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



DELIBERATION N° 00/8-42
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 14 décembre 2000

OBJET

**MISE A DISPOSITION DE LOCAL
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION PEEP SAINT-DENIS UNION LOCALE**
(Angle des Rues Vallon Hoarau et Robert Labor / AZ 148)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/8-42 du Maire ;

Vu le rapport de
présenté au nom de

Sur l'avis de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le principe de mise à disposition au profit de l'Association PEEP Saint-Denis Union Locale par Convention du local sis Angle des Rues Vallon Hoarau et Robert Labor, sur terrain cadastré section AZ n° 148, aux conditions suivantes :

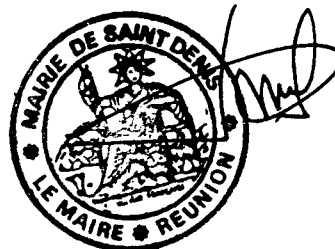
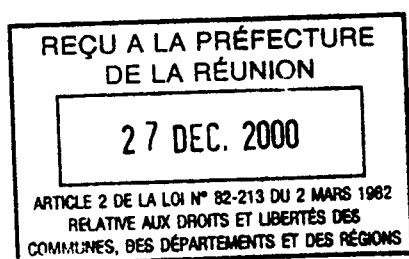
- . durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction et étant précisé que la durée ne pourra pas excéder celle du contrat originel.
- . occupation à titre gratuit, étant précisé que la valeur locative mensuelle est de 6 500 F (six mille cinq cents francs).

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer la Convention ad hoc.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **21 DEC. 2000**

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**





Vallon

Hordou

Rue

Labor

Robert

Lattre

SAIN

402
73

318

72

354

356

69

78

357

55

358

317

71

146

148

149

150

411

147

412

413

384

409

18

181

Brigade d'Evaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015
97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

AVIS DU DOMAINE

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

Décret n°86-455 du 14 mars 1986 - Art R 3 du Code du domaine de l'Etat - Art 186 du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation

Références : N° dossier : VL 1950-00 Evalueur : J-C LELIEVRE Dact: DOM7301.DOT

AVIS SUR LA VALEUR LOCATIVE

1 Service consultant : COMMUNE DE SAINT DENIS

2 Date de la consultation : 16 Octobre 2000

3 Opération soumise au contrôle(objet et but) : Prise à bail pour le relogement de l' APEP

4 Propriétaire : SCI CHAFARI et ASLA

5 Description sommaire de l'immeuble et/ou des locaux à évaluer :

Commune de : **SAINT DENIS**
Sainte-Clotilde

Angle des rues VALLON HOARAU et LABOR Robert.

Immeuble « Centre MAZAKA »

(Parcelle AZ 148). Au 1^{er} étage de l'immeuble, locaux à usage de bureaux, sanitaires.
Surface utile : 140m².

5a Utilisation actuelle - Environnement - Autres éléments de plus - value ou de moins - value- Appréciation d'ensemble

7 Situation locative existante - Situation locative proposée :

Loyer proposé :

principal : 5 944,70 F/mois

TVA : 503,30 F/mois

TFOM : 50,00 F/mois

Total : 6 498,00 F/mois

9 Valeur locative retenue : HT

5 944,70 F/mois

12 Réalisation d'un accord amiable

Le loyer demandé **5 944,70 F/mois HT**

peut être accepté comme n'excédant pas la valeur locative.

A Saint Denis le 18 octobre 2000

Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur



J-C LELIEVRE

